

Pour prolonger ce dimanche...

REPRÉSENTANTS DU CHRIST

Le jour de la fête de saint Pierre suit bien à propos celui de la fête de Jean Baptiste ; nous avons ainsi un souvenir frappant de la dignité particulière du ministère chrétien, par rapport à tous les ministères précédents que le Tout-Puissant avait institués. Saint Jean était *"beaucoup plus qu'un prophète"* ; il était aussi grand que n'importe lequel des messagers de Dieu jamais nés. Pourtant "le plus petit dans le royaume des cieux", le plus petit des ministres du Christ "est plus grand que lui". Et c'est là, je le remarque, une réflexion qui convient particulièrement bien à cette fête, car l'apôtre Pierre est pris, dans divers passages de l'Évangile, comme le type approprié et représentatif du ministère chrétien.

Maintenant, examinons en quoi consiste la dignité particulière du ministère chrétien. En ceci évidemment qu'il représente le Christ ; car puisque le Christ est au-dessus des autres messagers d'une manière infinie, celui qui se tient à sa place doit être supérieur, au-delà de toute comparaison, à tous les autres ministres de la religion, prophètes, prêtres, législateurs, juges ou rois, que le Dieu tout-puissant a jamais mandatés. Moïse, Aaron, Samuel et David étaient des ombres du Sauveur, mais le ministre de l'Évangile est son substitut actuel. De même qu'un type ou une prophétie de la grâce est moins qu'un gage ou des moyens, et de même qu'un sacrifice juif est moins qu'un sacrement de l'Évangile, de même Moïse et Élie sont moins, par leurs fonctions, que les représentants du Christ. Cela, je le considère comme évident, aussitôt qu'établi. La seule question est de savoir si l'on a raison de penser que le Christ a, en réalité, laissé des représentants après lui. Mais cela, l'Écriture nous permet de l'affirmer en le démontrant.

Tout d'abord, comme nous le savons tous, le Christ choisit douze de ses disciples, qu'il appela Apôtres, pour en faire ses représentants même pendant son propre ministère. Et il leur donna le pouvoir de faire les miracles qu'il faisait lui-même. Bien entendu, je ne dis pas qu'il leur donna un pouvoir égal au sien, Dieu m'en garde ! Mais il leur donna une certaine part suffisante de son pouvoir. *"Il leur donna pouvoir et autorité sur tous les démons"*, dit saint Luc, et pour guérir les maladies ; et il les envoya prêcher le Royaume de Dieu et guérir les malades". Et il fit d'eux expressément ses substituts pour le monde entier, si bien que les recevoir, c'était le recevoir lui-même. *"Qui vous accueille m'accueille !"*

Tel était leur principal pouvoir avant sa passion ; il était semblable à celui que lui-même exerçait principalement, à savoir le mandat de prêcher et

d'accomplir des guérisons corporelles. Mais quand il eut achevé sur la Croix l'expiation pour le péché des hommes et acquis en faveur de l'homme le don du Saint-Esprit, alors il leur donna un mandat encore plus grand, et toujours parallèle, remarquez-le, à celui qu'il assumait lui-même : *"Comme mon Père m'a envoyé, moi aussi je vous envoie"*. Ayant dit cela, il souffla sur eux et leur dit : *Recevez l'Esprit Saint. Ceux à qui vous remettrez les péchés, ils leur seront remis ; ceux à qui vous les retiendrez, ils leur seront retenus"*. Ici donc les Apôtres devinrent les représentants du Christ dans la puissance de son Esprit, pour la rémission des péchés, comme auparavant ils étaient ses représentants en ce qui touche aux guérisons miraculeuses et à la prédication de son royaume.

Les Apôtres donc, se tenant à la place du Christ, étaient en conséquence exaltés par leur fonction bien au-dessus de n'importe quels messagers divins les ayant précédés.

John-Henry NEWMAN

Cette semaine à l'abbaye...

Dimanche 26 juin	XIII^e DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE
Lundi 27 juin	férie du Temps Ordinaire Eucharistie pour les Défunts
Mardi 28 juin	mémoire de saint Irénée
Mercredi 29 juin	SOLENNITE DES SAINTS PIERRE ET PAUL
Jeudi 30 juin	mémoire des saints premiers Martyrs de Rome
Vendredi 1er juillet	férie du Temps Ordinaire Eucharistie votive du Sacré-Cœur 19h15 : Prière pour les Vocations
Samedi 2 juillet	mémoire de la Sainte Vierge Marie
Dimanche 3 juillet	XIV^e DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE

Horaires

Le dimanche		En semaine	
7 ^h 15	LAUDES	7 ^h 00	LAUDES
10 ^h 30	EUCARISTIE	7 ^h 25	EUCARISTIE
17 ^h	VEPRES	17 ^h 30	VEPRES
19 ^h 35	COMPLIES	19 ^h 35	COMPLIES

Abbaye Notre-Dame d'œ�enberg

F - 68950 REININGUE - Tél. : 03 89 82 93 25 - Fax : 03 89 81 86 07

Site Internet : <http://www.abbaye-oelenberg.com>